

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale exceptionnelle de l'ATALA

Le 23 novembre 2023 par visioconférence

Président de séance : Iris Eshkol-Taravella

Secrétaire de séance : Angèle Barbedette

Nombre de membres présents ou représentés : 37

## 1 Tarif annuel pour l'adhésion institutionnelle fixée à 150 euros

Angèle Barbedette prend la parole concernant le premier point de l'ordre du jour qui porte sur le vote pour un tarif annuel fixé à 150 euros pour la nouvelle adhésion institutionnelle proposée par l'ATALA. Cette proposition d'adhésion institutionnelle fait suite à l'impossibilité pour le CNRS et les universités de payer des adhésions personnelles à des sociétés savantes telles que l'ATALA. Cette formule serait applicable pour l'ensemble des membres d'une même équipe et mise en place à partir de 2024. Elle nécessitera de fournir les adresses email des membres de l'institution avec possibilité de mettre à jour la liste en cours d'année.

La question générale de la définition d'une institution est posée : il s'agit d'un organisme et de l'ensemble de ses membres déclarés.

Yves Lepage pose la question du manque à gagner pour l'association. Christophe Servan indique que l'ATALA ne vit pas grâce aux adhésions.

Sarah Lebat pose la question des votes lors des AG qui pourraient être déséquilibrés. Christophe Servan indique que si trop de disparités sont observées, les conditions seront changées.

Gaël Guibon propose de demander à l'ARIA comment les votes sont gérés de leur côté et s'il ont eu à faire face à ce genre de problème. Christophe Servan répond qu'il n'y a jamais eu ce genre de problème côté ARIA.

Pierre Zweigenbaum ajoute qu'il faudrait peut-être proposer une adhésion avec nombre de votes limité.

Yoann Dupont propose qu'il ne soit pas possible de déclarer de nouveaux membres une fois l'adhésion prise. Caio Corro indique que cel semble compliqué puisqu'il y a souvent de nouveaux membres dont des doctorants.

Caio Corro suggère de figer la liste des membres deux mois avant l'AG annuelle. Rachel Bawden indique que les adhésions se passent surtout quelques semaines avant TALN et que c'est une limite.

Les votes sont lancés via StrawPoll.

## Approuvez-vous le tarif annuel d'adhésion institutionnelle fixé à 150 euros ?

de Angèle Barbedette · il y a 5 mois

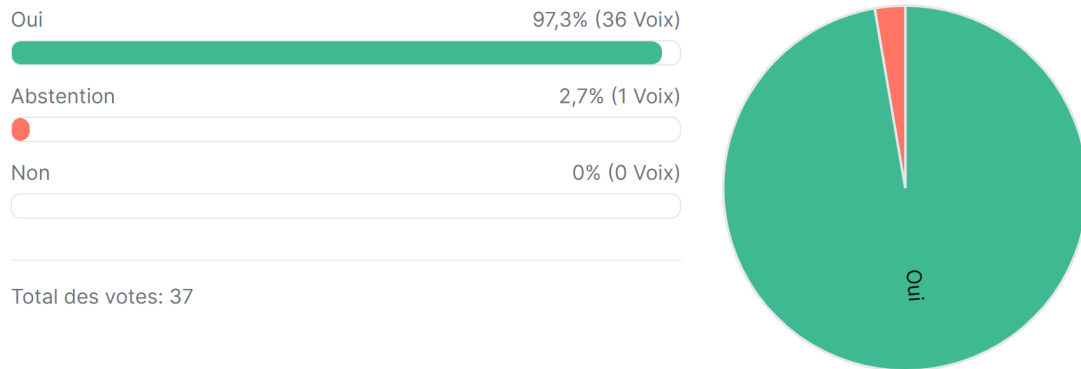


FIGURE 1 – Votes pour première motion via StrawPoll

**La motion est adoptée à la majorité des présents (36 pour, 1 abstention, 0 contre).**

## 2 Suppression de la cotisation majorée après le 10 septembre

Angèle Barbedette prend la parole concernant le second point de l'ordre du jour qui porte sur la suppression de la cotisation majorée après le 10 septembre, condition qui n'est plus vraiment appliquée aujourd'hui car elle n'a pas vraiment d'intérêt et est d'autant plus difficile à maintenir avec les paiements par carte bancaire.

Les votes sont lancés via StrawPoll.

## Approuvez-vous la suppression de la cotisation majorée ?

de Angèle Barbedette · il y a 5 mois

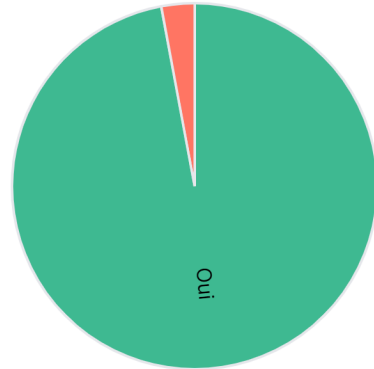
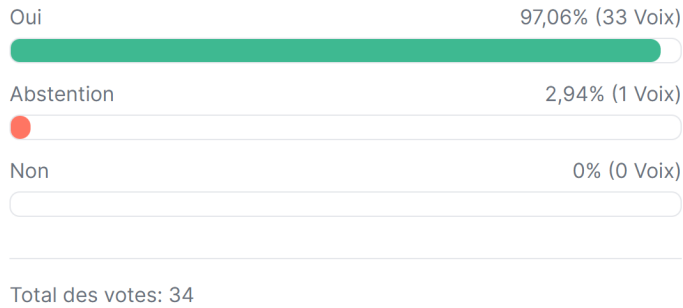


FIGURE 2 – Votes pour seconde motion via StrawPoll

**La motion est adoptée à la majorité des présents (33 pour, 1 abstention, 0 contre).**

Nom, prénom et signature du président

Iris Eshkol-Taravella

Nom, prénom et signature de la secrétaire

Angèle Barbedette